



CONTENUS

La Chine et le Pérou renforcent leur partenariat	3
L'Union pour la Méditerranée renaît des cendres de l'Euromed	3
La consommation de biens culturels en pleine croissance en Chine	3
Évaluation du Fonds de garantie des industries culturelles en Tunisie	3
Droits d'auteurs et diversité des contenus sur Internet : comment faire ?	2
Actualités.....	4
Fête de la Francophonie en Russie	4
Le secteur de l'industrie culturelle coréenne s'organise pour défendre ses droits.....	4
Le cinéma croate bénéficiera désormais du soutien de l'Union européenne	4

[Notre analyse] La logique de l'intégration des économies suit son cours et poussent les pays à développer de multiples stratégies de diplomatie commerciale. Les enjeux sont multiples. Certes l'intérêt économique est principalement mis de l'avant, mais d'autres considérations, d'ordre géopolitique comme dans le cas de l'Union pour la Méditerranée, ou encore politique et culturel comme dans le cas de la Chine, peuvent guider les accords de libre-échange conclus ou attendus. Dans une telle conjoncture, le développement des industries culturelles peut s'avérer stratégiquement très intéressant. Les cas de la Chine et de l'Europe sont à cet égard éloquentes. Certaines formules, comme le fonds de garantie des industries culturelles en Tunisie, sont alors sources d'inspiration. Mais il convient aussi de garantir le respect des droits de propriété intellectuelle et autres droits d'auteurs afin de stimuler ce secteur de forte créativité. Or, dans ce domaine, les solutions techniques ne doivent pas occulter les choix politiques.

La Chine et le Pérou renforcent leur partenariat

Lors de sa récente visite d'État de quatre jours en Chine (19-22 mars), le président péruvien Alan Garcia Perez a rencontré son homologue chinois Hu Jintao afin d'explorer les voies d'un renforcement des relations sino-péruviennes et du partenariat économique entre les deux pays. Hu Jintao a déclaré que la Chine est prête à maintenir avec le Pérou des séries de visites et d'échanges de haut niveau. L'État chinois encourage par ailleurs ses entreprises à investir au Pérou et soutiendra l'État péruvien dans l'organisation du prochain sommet du Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC) à Lima en novembre 2008. Pour sa part, le président Garcia a affirmé que le Pérou est en phase avec la politique «d'une seule Chine» et s'oppose à toute activité de séparatisme. Le Pérou se dit disponible pour devenir un partenaire stratégique de la Chine et ainsi intensifier ses échanges avec elle.

La Chine et le Pérou se sont engagés à promouvoir un partenariat coopératif global. Hu a proposé que les deux pays intensifient les consultations et coordinations bilatérales sur les fronts multilatéraux, tels que la sauvegarde des intérêts des deux pays et de tous les pays en développement au sens large, et la promotion de la paix, de la stabilité et du développement du monde. Garcia a dit pour sa part que le Pérou souhaitait être un partenaire stratégique de la Chine et développer davantage l'amitié bilatérale. Les deux parties ont signé huit accords et mémorandums d'entente durant la visite de Garcia, concernant la coopération bilatérale dans les domaines de l'aide judiciaire, de l'économie, de la technologie, des échanges culturels, de l'énergie, de l'industrie minière, de la santé, de la quarantaine et de la presse. Le Pérou souhaite devenir un partenaire stratégique de la Chine en signant avec elle un accord de libre échange. Depuis la fin de l'année 2007, la Chine est devenue le premier partenaire économique du Pérou, devançant ainsi les États-Unis.

Sources : *Le quotidien du peuple en ligne* (www.wikio.fr) et *Agence de Presse Xinhua* (www.french.xinhuanet.com).

L'Union pour la Méditerranée renaît des cendres de l'Euromed

Lancé en 1995, le Processus de Barcelone ou Euromed, a pris un nouveau nom, l'*Union pour la Méditerranée*, lors de l'ouverture du Conseil européen de Bruxelles, le 13 mars dernier. L'objectif de ce grand chantier est de rapprocher les deux rives de la méditerranée en développant une zone de libre-échange comme il en existe dans d'autres grands pôles géostratégiques sur la planète. L'Union pour la Méditerranée s'étendra jusqu'en 2010 autour de projets très concrets. Priorité sera donnée au secteur



environnemental et scientifique (lutte contre les aléas climatiques, dépollution de la mer, agroalimentaire, énergie solaire). L'autre volet de ce projet sera consacré à l'éducation et aux échanges culturels.

39 pays sont impliqués. Les 27 États membres de l'Union européenne auxquels s'ajoutent les 12 États du sud et de l'est de la Méditerranée. Les deux derniers à avoir adhéré à cette organisation sont la Mauritanie et l'Albanie. Y figurent aussi le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Jordanie, Israël et l'Autorité palestinienne. Le manque de représentants des pays arabes serait l'une des raisons de l'échec de l'ancien projet Euromed lancé en 1995. La Turquie elle, n'a pas donné son feu vert immédiatement. Ankara attendait d'avoir l'assurance que l'Union pour la Méditerranée ne remplacerait pas ni ne freinerait ses espoirs d'intégrer un jour l'Union européenne.

«L'Union pour la Méditerranée repose sur un principe: combler le fossé entre un Nord plutôt riche et un bassin méditerranéen beaucoup plus pauvre. Le but? Rétablir l'équilibre en assurant un espace de paix et de sécurité. Bref, nous cherchons à améliorer le dialogue entre les deux rives», explique Alain Le Roy chef de la mission Union pour la Méditerranée pour la France. Loin d'être une mainmise sur le bassin méditerranéen, l'Union pour la Méditerranée se veut une forme de partenariat renforcé. Le message sous-jacent n'est pas difficile à décrypter. L'Europe cherche à enrayer l'immigration clandestine en développant la prospérité à la source. Les 27 en tireront l'immense bénéfice de dynamiser une Europe vieillissante et en manque de main d'œuvre tout en comblant le clivage culturel qui fragmente la région.

Source : Marina Mielczarek, «L'Union pour la Méditerranée, la fausse bonne idée ?», *Radio France internationale*, 13 mars 2008. (www.rfi.fr).

La consommation de biens culturels en pleine croissance en Chine

Le *Rapport 2008 sur le développement de l'industrie culturelle en Chine* a été publié le 19 mars à Beijing. Il y est indiqué que parallèlement au développement rapide et continu de l'économie nationale chinoise, l'industrie culturelle chinoise a accentué son rythme de croissance, ce qui rend la structure industrielle du pays plus rationnelle et qui permet à la population d'étendre et d'élargir encore plus son espace de consommation culturelle. Selon les premières statistiques, l'industrie culturelle chinoise a réalisé en 2006 une valeur ajoutée de 512,3 milliards de yuans (soit 73 milliards de US\$), c'est une augmentation de 17,1% par rapport à l'année 2005, soit un rythme d'augmentation annuelle de 6,4 points de base par rapport à la croissance du Produit intérieur brut (PIB) de la même période. Il est prévu que la demande totale de consommation culturelle en 2007 atteindra le niveau de 630 milliards à 660 milliards de yuans et qu'elle dépassera 700 milliards de yuans en 2008. Ce rapport a été élaboré et mis au point en commun par le Centre de Recherches culturelles de l'Académie des Sciences sociales de Chine et la Base de recherches sur l'innovation et le développement de l'industrie culturelle nationale de l'Université des Communications de Shanghai.

Source: *Le Quotidien du Peuple en ligne*, 20 mars 2008. (www.wikio.fr).

Évaluation du Fonds de garantie des industries culturelles en Tunisie

Banquiers, entrepreneurs, représentants de départements ministériels tunisiens, invités étrangers ainsi que le gestionnaire du Fonds de garantie des industries culturelles (FGIC), se sont réunis à Tunis fin mars pour débattre des mécanismes du fonds entamés depuis plus de trois ans et évaluer l'expérience afin de lui donner un nouvel élan et de permettre aux promoteurs de profiter davantage des opportunités offertes. Le Fonds, d'un montant de 350 000 dinars (300 000US\$), renouvelable chaque année, a été mis en place à l'initiative de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie. L'idée fut lancée en 2002 à l'issue de la réunion des ministres de la Culture des pays francophones tenue à Cotonou, dans le but de promouvoir la culture dans les pays concernés.

Ce fonds est essentiellement destiné aux promoteurs de projets culturels en manque de garanties pour lancer leurs entreprises culturelles. Il s'adresse aux secteurs de la production et la distribution cinématographique et audiovisuelle, l'industrie liée au cinéma, les exploitations de salles de cinéma, la presse écrite, la production et la distribution de livres, la production du contenu multimédia, le théâtre et les spectacles vivants, la musique, les arts plastiques, l'artisanat et le design. Les textes réglementaires précisent que toute personne morale privée opérant dans le secteur de la culture et dont le chiffre d'affaires n'excède pas les 35 millions de dinars, peut être concernée par les mécanismes de ce fonds. Le promoteur du projet s'adresse ainsi à un établissement de crédit éligible de son choix pour déposer son dossier de financement. Le FGIC n'accorde pas de prêts mais partage les risques avec l'établissement de



crédit en prenant en charge une part significative des pertes en cas de défaillance d'une opération de crédit. Le FGIC peut ainsi couvrir les risques allant jusqu'à 70% du montant du projet.

Selon Mounir Hachicha, Directeur de *Tunis Ré*, le gestionnaire du fonds, ce programme dispose d'un fort potentiel de création cependant, le bilan après 3 ans révèle que l'opération n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés car certains banquiers ne savent toujours pas évaluer les risques se rapportant aux projets culturels et faire intervenir, le cas échéant, les mécanismes du FGIC. «Il existe des niches porteuses dans le domaine de l'industrie culturelle, mais qui sont sous-exploitées», dit-il.

Source : Lotfi TOUATI, «Fonds de garantie des industries culturelles: Un créneau prometteur, sous-exploité», *Le Quotidien* (Tunisie), 31 mars 2008. (www.africatime.com)

Droits d'auteurs et diversité des contenus sur Internet : comment faire ?

«Il y a un éléphant dans la pièce!», criait un représentant des producteurs indépendants de musique européens en face des membres de la Commission et du Parlement européens venus à Krems (Autriche), durant la dernière semaine de février pour écouter les doléances des producteurs et créateurs de contenus regroupés dans un forum destiné à rechercher des solutions aux multiples défis qu'impose la distribution des contenus sur Internet, notamment sur les plans de la protection des droits d'auteur et de la préservation des petits producteurs comme gage de la diversité culturelle face au raz de marée des sociétés multinationales américaines qui étendent leur suprématie à l'ensemble des maillons de la chaîne de la nouvelle économie de l'information. Les débats, organisés dans l'enceinte de l'université de cette petite localité de la banlieue viennoise, ont coïncidé avec un atelier du programme *Euromed Audiovisuel 2*, tenu du 26 au 28 février avec la participation de l'ensemble des pays de la rive sud de la Méditerranée, sur le thème de la protection des droits d'auteur particulièrement dans le cyberspace. Deux problématiques qui se recoupent pour laisser poindre une inquiétude profonde sur les nouveaux modèles économiques à imaginer pour assurer le recouvrement des droits d'auteur face à la prolifération des supports numériques de production, de reproduction, de distribution, de stockage et de lecture des contenus.

Les premières pistes de travail sont naturellement recherchées dans l'outil technologique capable, aux yeux de certains, d'offrir la panacée. C'est ainsi que des applications sont présentées comme pare-feu aux multiples atteintes au droit de propriété intellectuelle dont la plus répandue est le téléchargement illicite. Venu de Genève, un représentant de l'*International Standard Audiovisual Number* (ISAN) a longuement présenté les vertus de ce système d'identification capable d'assurer une traçabilité des œuvres par un numéro unique d'immatriculation des œuvres audiovisuelles et cinématographiques comparable au numéro ISBN développé pour l'édition littéraire.

L'autre volet d'espérance est celui d'un modèle économique susceptible de laisser faire le marché tout en s'assurant, par un mécanisme économique que même les grandes entreprises du secteur de la musique tardent encore à adopter, une collecte des droits d'auteur. Dépêché à Krems par le programme *Euromed Audiovisuel 2*, son expert juridique, Michel Gyori, a présenté son modèle de licence générale pour l'usage privé des œuvres circulant sur le net et en support physique. Il est question tout simplement d'offrir la possibilité à celui qui a obtenu une œuvre, même de manière illicite, de solliciter une autorisation contre paiement pour son utilisation à titre privé. Le processus commencerait par un envoi d'e-mail au détenteur illicite d'œuvres pour lui faire savoir qu'il agit illégalement. S'en suivra, en cas de persistance, un envoi de courrier à son domicile. En dernier recours, sera opéré un ralentissement de la bande passante pour lui compliquer les téléchargements. Dans le même temps, ses coordonnées seront injectées dans une base de données de noms de personnes non autorisées à accéder à Internet.

Parallèlement, les regards sont tournés vers le législateur duquel est attendu une réaction afin de préserver les droits d'auteur et de garantir la pérennité des petits producteurs et créateurs indépendants face aux mastodontes des industries culturelles, essentiellement américains. La convention sur la diversité culturelle promulguée par l'UNESCO est généralement invoquée dans le but de solliciter des protections légales de la part des gouvernements européens. Présente au forum de Krems, une députée européenne s'est même interrogée sur les raisons qui empêchent certains gouvernements européens de transcrire cette convention dans leurs législations nationales. Ainsi, la question relève à la fois de la technologie, mais aussi de la volonté politique.

Source : Kamel TITOUH, «Programme Euromed audiovisuel 2 : Les droits d'auteur face aux défis du numérique», *El Moudjahid* (Algérie), 25 mars 2008. (www.elmoudjahid.com)



ACTUALITÉS

Fête de la Francophonie en Russie

La Journée internationale de la Francophonie a été célébrée le 20 mars, afin de commémorer la signature en 1970 à Niamey, capitale du Niger, du Traité portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), aujourd'hui Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Visant à rassembler les amoureux de la langue française et à promouvoir la diversité culturelle des pays francophones dans le monde, l'OIF réunit actuellement plus de 60 États et représente 1/10ème de la population mondiale. La célébration de cette journée a lancé la septième édition de la Fête de la Francophonie qui s'est déroulée cette année à Moscou, du 20 au 27 mars.

Sources : *Novosti. Agence russe d'information internationale*, 10 mars 2008. (<http://fr.rian.ru>).

Le secteur de l'industrie culturelle coréenne s'organise pour défendre ses droits

L'Association coréenne des producteurs de films et neuf autres associations culturelles du pays viennent de se regrouper afin de créer la Fédération coréenne des associations de l'industrie culturelle (KFCI). Rassemblant des associations des secteurs de la musique, de la production cinématographique et télévisuelle, ainsi que des écrivains, cette fédération entend travailler de concert afin de fixer les mécanismes de régulation de cette industrie, créer des groupes de réflexion, promouvoir les exportations culturelles sud-coréennes et renforcer la législation contre le piratage. «Le problème du piratage est notre première priorité», a affirmé Kevin Chang, le secrétaire générale de l'Association coréenne des producteurs de films. Les chefs de file de cette industrie accordent une attention toute particulière aux initiatives en matière culturelle de l'administration du nouveau président sud-coréen Lee Myung. Celui-ci a en effet bâti sa réputation dans l'industrie de la construction et n'a pas beaucoup de lien avec le monde de la culture. Cependant, les nouveaux dirigeants de la KFCI assurent avoir obtenu certaines assurances du gouvernement en ce qui concerne le renforcement des mécanismes de protection des droits de propriété intellectuelle.

Source : *The Hollywood Reporter*, 26 mars 2008. (www.hollywoodreporter.com).

Le cinéma croate bénéficiera désormais du soutien de l'Union européenne

En signant, le 17 mars 2008, un protocole d'accord avec l'Union européenne, la Croatie est devenue le 32ème pays à se joindre au programme MEDIA 2007 destiné à encourager la compétitivité de l'industrie européenne de l'audiovisuel ainsi que la distribution et la projection de ses œuvres, après l'UE-27, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. La participation de la Croatie encouragera une coopération plus active entre les industries cinématographiques des pays de l'UE et l'industrie cinématographique croate, et MEDIA 2007 aidera la Croatie à promouvoir les films croates et à leur assurer une distribution plus large au-delà de ses frontières. Le nouveau programme MEDIA 2007 est le 4ème programme pluriannuel de ce nom depuis 1991. Il accordera 755 millions d'euros à l'industrie cinématographique européenne entre 2007 et 2013. L'une de ses grandes priorités (presque 65% du budget total) est la distribution et la promotion des films européens en dehors de leur pays d'origine. Les volets *MEDIA Plus* et *MEDIA Training* (2001-2006) ont permis d'injecter plus d'un demi-milliard d'euros dans 8 000 projets auxquels sont associés plus de 30 pays. Trois cents nouveaux projets de films européens bénéficient chaque année du soutien de MEDIA 2007, et 2,5 millions de spectateurs assistent à plus de 15 000 projections européennes dans plus de 100 festivals financés par MEDIA 2007.

Source : *Agence de Presse Xinhua* (Chine), 18 mars 2008. (www.french.xinhuanet.com).

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études Internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études Internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.